

Filière ovins viande

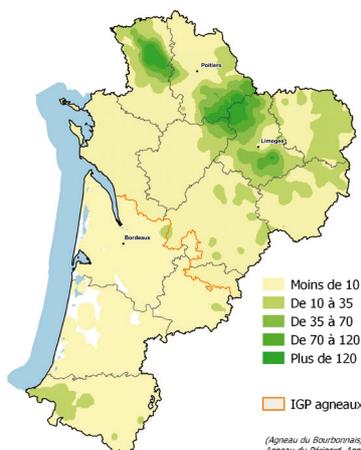
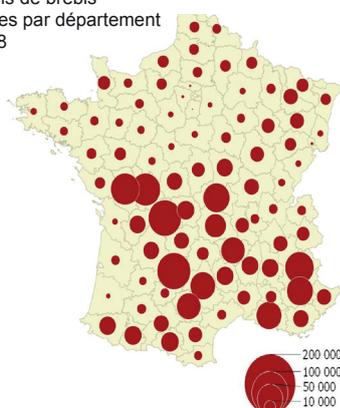
Dernière mise à jour : juin 2019

La production d'ovins viande reste très concentrée dans le nord et l'est de la région, en élevages spécialisés ou en association avec d'autres ateliers. La région regroupe près du quart des effectifs nationaux. La plupart des éleveurs sont adhérents d'organisation de producteurs et plus de la moitié sont engagés dans des démarches qualité. Les agneaux de la région sont souvent commercialisés sous signes officiels de qualité (IGP, Label rouge). Après plusieurs années de déclin, la production se stabilise. Malgré tout, la France reste dépendante des importations en viande ovine. Les soutiens de la PAC sont primordiaux pour la pérennité des élevages. Les principaux abattoirs sont spécialisés et situés sur la zone de production.

1- Les élevages

Un élevage bien implanté dans le nord de la région

Cheptels de brebis nourrices par département fin 2018



Sources : Agreste Recensement agricole 2010, INAO

Cheptel de brebis nourrices

fin 2018	
16 - Charente	47 110
17 - Charente-Maritime	6 380
19 - Corrèze	40 900
23 - Creuse	53 500
24 - Dordogne	45 100
33 - Gironde	14 040
40 - Landes	4 000
47 - Lot-et-Garonne	10 900
64 - Pyrénées-Atlantiques	49 310
79 - Deux-Sèvres	144 795
86 - Vienne	151 000
87 - Haute-Vienne	197 400
Nouvelle-Aquitaine	764 435
France métropolitaine	3 370 329
part de la région dans la France métr.	23%

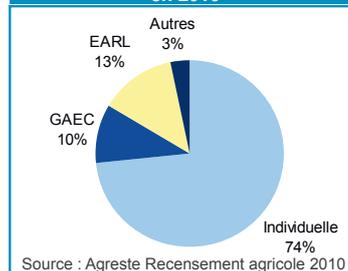
Source : Agreste
Statistique agricole annuelle définitive

Nombre d'exploitations élevant des brebis nourrices

Fin 2010	Ayant au moins 50 brebis nourrices	
	Total	Part de la région dans la France métr.
Charente	657	231
Charente-Maritime	301	55
Corrèze	1 017	260
Creuse	1 193	381
Dordogne	1 186	256
Gironde	401	65
Landes	170	26
Lot-et-Garonne	338	86
Pyrénées-Atlantiques	1 053	314
Deux-Sèvres	1 278	717
Vienne	1 088	628
Haute-Vienne	1 958	1 017
Nouvelle-Aquitaine	10 640	4 036
France métropolitaine	49 918	17 678
Part de la région dans la France métr.	21%	23%

Source : Agreste Recensement agricole 2010

Statut juridique des exploitations détenant au moins 50 brebis nourrices en 2010



Source : Agreste Recensement agricole 2010

Avec près de **765 000 brebis nourrices**, la région Nouvelle-Aquitaine représente 23 % de l'effectif global de France métropolitaine en 2018. Au sein de la région, trois départements regroupent 65 % des effectifs : Haute-Vienne, 26 %; Vienne, 20 % et Deux Sèvres, 19 %.

Le cheptel dans la région a diminué de 1 % entre 2017 et 2018, soit moins que l'année précédente (-3 %). Sur les quinze dernières années, la baisse est de 40 %. L'âge élevé des exploitants, les difficultés de renouvellement des éleveurs, la technicité de la conduite de troupeau et les crises conjoncturelles ont freiné cette production. L'hémorragie du cheptel a cependant ralenti depuis 2012, en particulier grâce au rééquilibrage de la PAC.

* estimation au prorata de la PBS ovine dans la PBS totale des exploitations ayant des brebis nourrices

Au recensement agricole de 2010, plus de 60% des exploitations élevant des ovins en détenait moins de 50. Les 4 000 exploitations ayant au moins 50 brebis, effectif minimum pour prétendre à l'aide ovine, regroupaient 90 % du cheptel régional. 57 % de ces exploitations étaient spécialisées en ovins viande, c'est à dire dégageaient au moins les deux tiers de leur PBS de cet atelier ; elles avaient un cheptel moyen de 250 brebis mères et une SAU moyenne de 64 ha. Pour les autres, l'atelier ovine est souvent complémentaire d'un élevage de bovins viande ou de cultures. Les exploitations spécialisées sont globalement plus petites que celles où la production ovine est combinée à d'autres productions.

L'emploi lié aux ovins viande dans les élevages de Nouvelle-Aquitaine est estimé à environ 2 500 équivalents temps plein*.

Ces statistiques ne tiennent pas compte de la production d'agneaux de lait de race laitière, principalement présente dans les Pyrénées-Atlantiques, et qui constitue un sous-produit de la production laitière.

Répartition des exploitations selon leur cheptel de brebis nourrices			
Fin 2010	Nombre	% des exploitations	% des brebis
moins de 50	6 604	62%	10%
50 à 99	1 335	13%	9%
100 à 199	1 128	11%	16%
200 à 299	561	5%	14%
300 à 399	449	4%	16%
400 à 499	263	2%	12%
500 et plus	300	3%	22%
Total	10 640	100%	100%

Source : Agreste Recensement agricole 2010

Un élevage extensif qui valorise l'herbe

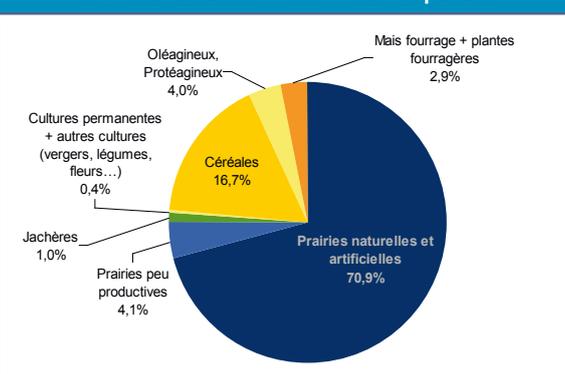
D'après les données du recensement agricole de 2010, 96 % des brebis nourries élevées dans la région pâturent. Dans la moitié des élevages, le pâturage se fait même toute l'année. Les surfaces agricoles des élevages ayant au moins 50 brebis sont constituées à plus des trois quarts d'herbe et de plantes fourragères. Les ovins permettent en particulier de valoriser des surfaces peu productives. Ainsi, dans les départements comprenant des zones de montagne ou semi-montagne (Pyrénées-Atlantiques, Corrèze, Creuse), les élevages d'ovins viande ont une proportion plus importante que les autres de prairies peu productives. Les céréales cultivées peuvent être destinées à la vente ou à l'intraconsommation par le bétail ; le triticale est la deuxième céréale la plus produite dans les élevages d'ovins viande derrière le blé tendre. Le degré élevé d'autonomie alimentaire des élevages limite l'impact environnemental des transports d'aliments et l'impact économique liés aux fluctuations des prix.

Avec 1 UGB (Unité Gros Bétail alimentation grossière) par ha de surface fourragère (source RA 2010), les élevages spécialisés en ovins viande sont particulièrement extensifs (par comparaison, le taux de chargement moyen en Nouvelle-Aquitaine est de 1,7 en ovins lait, 1,4 en bovins lait, 1,2 en bovins viande, 1,4 en caprins).

De nombreux départs en retraite

Le renouvellement générationnel est un enjeu pour la filière. Au delà même des tous petits troupeaux souvent élevés par des retraités, 29 % des chefs d'exploitations détenant au moins 50 brebis mères avaient au moins 55 ans en 2010. C'est quatre ans de plus que les exploitants ayant au moins 10 vaches. 70 % d'entre eux ne savaient pas qui allait reprendre leur exploitation. L'élevage ovin viande offre donc de nombreuses opportunités d'installations, en atelier unique ou complémentaire.

Répartition de la SAU des exploitations ayant au moins 50 brebis nourrices en Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste Recensement agricole 2010

Glossaire

- AB : agriculture biologique
- AOP : appellation d'origine protégée
- EBE : excédent brut d'exploitation
- EARL : entreprise agricole à risque limité
- GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun
- ICHN : indemnité compensatoire de handicap naturel
- PHAE : prime herbagère agro-environnementale
- IGP : identification géographique protégée
- OP : organisation de producteurs
- RA2010 : recensement agricole 2010
- RCAI : résultat courant avant impôts
- SAU : superficie agricole utilisée
- SIQO : signes officiels de qualité et d'origine
- TEC : tonne équivalent carcasse
- UGB : unité gros bétail
- UTANS : unité de travail annuel non salarié

2- La production dans les élevages

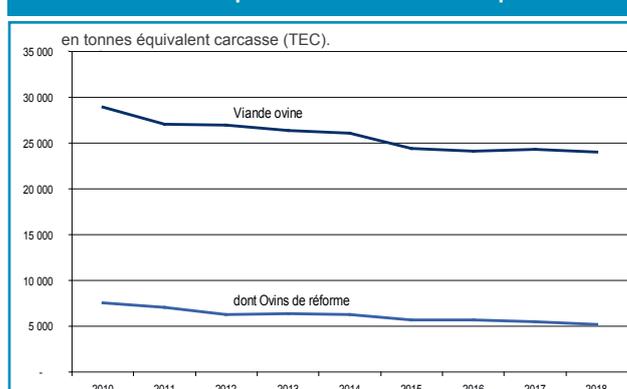
Après plusieurs années de baisse, la production régionale de viande ovine se stabilise depuis 2015 et ne fléchit pas en 2018, avoisinant les 24 000 TEC, notamment grâce à une

augmentation lente mais régulière du poids des carcasses (+4 % en dix ans).

2018 (chiffres provisoires)	en têtes				en TEC
	Agneaux de lait	Autres agneaux	Moutons et ovins de réforme	Ensemble ovins	Total viande ovine
Charente	0	57 070	9 900	66 970	1 357
Charente-Maritime	0	9 160	1 640	10 800	221
Corrèze	0	30 950	4 950	35 900	732
Creuse	0	40 780	6 700	47 480	987
Dordogne	720	45 970	8 400	55 090	1 064
Gironde	760	7 970	1 300	10 030	168
Landes	1 300	2 380	600	4 280	67
Lot-et-Garonne	830	9 600	4 200	14 630	300
Pyrénées-Atlantiques	339 880	63 650	70 000	473 530	5 786
Deux-Sèvres	900	179 060	29 000	208 960	4 339
Vienne	1 000	197 840	30 000	228 840	4 571
Haute-Vienne	0	190 490	26 600	217 090	4 463
Nouvelle-Aquitaine	345 390	834 920	193 290	1 373 600	24 055
France métropolitaine	503 879	4 006 491	930 637	5 441 007	101 920

Source : Agreste, Statistique agricole annuelle (2018 provisoire)

Évolution de la production en Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste Statistique agricole annuelle (2018 provisoire)

3- Les signes de qualité

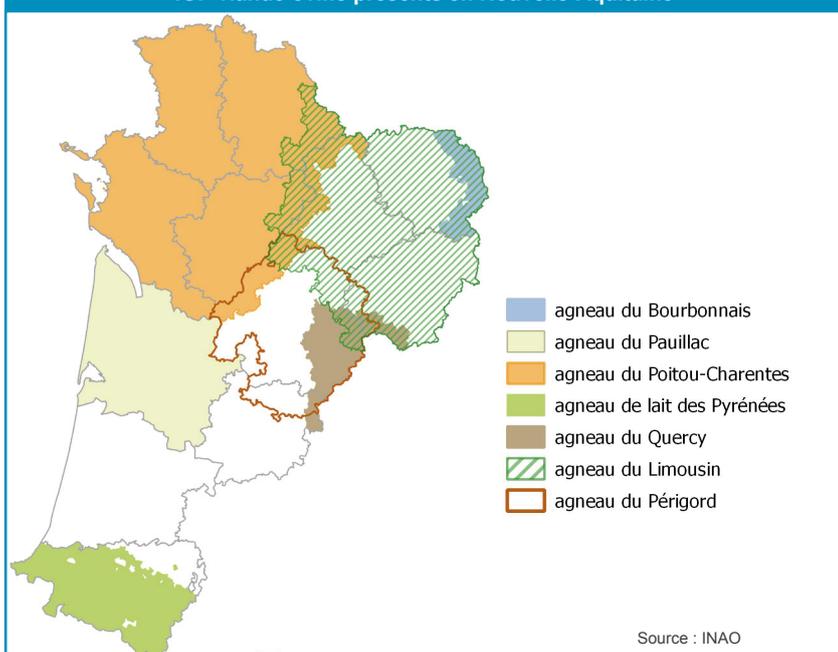
Avec cinq Indications Géographiques Protégées (IGP) et cinq Labels rouges, la Nouvelle-Aquitaine est le berceau de la viande de qualité ovine française. En 2017, hors AB, 2 600 élevages sont engagés en démarche de production de viande ovine sous Signe d'Indication de la Qualité et de l'Origine (SIQO), y compris les élevages ovins laitiers produisant des agneaux de lait des Pyrénées. Près de 30 % de la production régionale d'agneaux est commercialisée sous SIQO. Cela représente 43 % des ventes nationales de ce type de produit.

Ce travail collectif participe à la mise en valeur du territoire et est une vitrine de savoirs-faire régionaux. Ces démarches

permettent notamment de mieux valoriser la viande produite et d'afficher une image positive des éleveurs de la région. Les activités annexes de valorisation de la viande sous SIQO permettent également le maintien d'emplois locaux en plus de ceux des éleveurs: 16 organisations de producteurs et 13 abattoirs labellisés maillent le territoire.

Par ailleurs, le nombre de brebis en exploitations labellisées AB progresse encore. En 2018, on dénombre près de 36 000 brebis nourries "bio", soit 20 % de plus que l'année précédente. Les conversions au bio continuent donc leur développement, à un rythme qui s'accélère.

IGP viande ovine présents en Nouvelle-Aquitaine



IGP et Labels rouges présents en Nouvelle-Aquitaine :

- IGP Agneau du Poitou-Charentes
- LR Diamandin
- IGP Agneau du Limousin -Le Baronet
- IGP et LR Agneau du Périgord
- IGP et LR Agneau de lait des Pyrénées
- Agneau de Pauillac

Depuis les autres régions :

- Agneau du Bourbonnais
- Agneau du Quercy

En 2017 près de 242 000 agneaux certifiés commercialisés soit 43 % du marché national SIQO (hors bio)

Source Agence Bio : les chiffres-clés du bio en 2017...

316 élevages ovins viande en Nouvelle-Aquitaine en 2017 (+14 % par rapport à 2016), 1 836 en France
 33 100 brebis viande en AB ou conversion en 2017 (+ 6 % par rapport à 2016) ; c'est 4 % du cheptel néo-aquitain, contre 6 % au niveau national

... et les premiers chiffres 2018

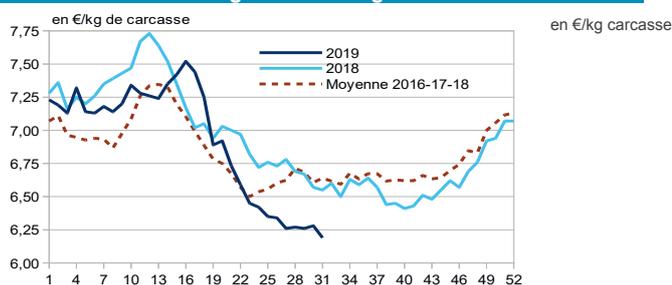
35 620 brebis viande en AB en Nouvelle-Aquitaine (+20 % par rapport à 2017) et 207 920 au niveau national (+11 % par rapport à 2017) - statistiques hors conversion

4- L'évolution des prix

Le cours de l'agneau enregistre de fortes variations saisonnières en lien avec la saisonnalité prononcée de sa consommation (pic de consommation à l'occasion des fêtes de Pâques). Les prix en 2018 ont été plutôt satisfaisants, au-dessus de la moyenne triennale

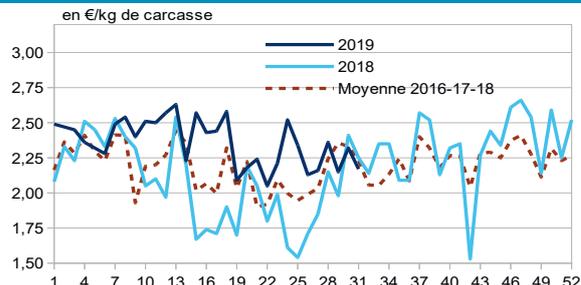
jusqu'en juillet mais en-dessous sur la fin de l'année. Le cours des brebis a été quand à lui plus fluctuant. Les prix de l'année 2019 s'annoncent moins hauts que ceux de 2018 en début d'année, mais restent globalement supérieurs à ceux de la moyenne triennale

Cotation agneau 16-19 kg couvert U



Source : FranceAgriMer Commissions hebdomadaires de cotation de Poitiers

Cotation brebis ciré O



5- Les aides PAC aux éleveurs

Le nombre de demandes d'aide ovine diminue encore dans la région. Hors Pyrénées-Atlantiques (département exclu de l'analyse car l'élevage ovin lait y est dominant), en 2018, moins de 3 000 dossiers ont été déposés, soit une centaine de moins qu'en 2017. Le cheptel moyen primé est de 244 brebis ou agnelles d'au moins un an, en légère augmentation (240 en 2017). 16,8 millions d'€ d'aides ovines ont été versées pour 2018 à ces éleveurs dans les onze départements. Le montant moyen par éleveur a baissé d'environ 60 € en un an, à 5 700 €.

Le montant de base de l'aide ovine a été augmenté en 2018, mais les aides supplémentaires en cas de contractualisation ou de vente directe ont été supprimées. À présent, l'aide ovine avoisine 22 € / brebis, sous réserve de l'adéquation de l'enveloppe globale avec le nombre de brebis primées. Une aide de 2 € supplémentaire est accordée pour les 500 premières brebis, en prenant en compte la transparence GAEC. En 2019, un montant supplémentaire de 6 € / brebis sera accordé pour les nouveaux exploitants.

L'évolution des aides découplées est encore plus déterminante

que celle de l'aide ovine dans le soutien aux éleveurs. Ils ont perçu chacun en moyenne 20 400 € d'aides découplées (paiements de base, paiements verts, paiements redistributifs et en faveur des jeunes agriculteurs) en 2018. La convergence des aides découplées avait été plutôt favorable aux élevages ovins, mais ils subissent comme les autres exploitations la baisse globale de l'enveloppe allouée à ces aides.

L'ICHN constitue également une indemnité de premier ordre pour une majorité d'éleveurs ovins. Hors Pyrénées-Atlantiques, 72 % des bénéficiaires d'une aide ovine ont également bénéficié de l'ICHN en 2018, pour un montant moyen de 10 200 €. La révision du zonage ICHN pourra donc impacter les éleveurs concernés, avec certains qui entreront dans le dispositif et d'autres qui en sortiront.

Demandes d'aide ovine déposées en 2018 (les Pyrénées-Atlantiques sont exclues car l'élevage laitier y est dominant)					
2018	Nombre de dossiers déposés	Cheptel total éligible	Cheptel moyen éligible	Nombre d'agneaux vendus campagne précédente	Nombre brebis présentes campagne précédente
16 - Charente	165	46 909	284	36 612	47 056
17 - Charente-Maritime	45	6 875	153	5 609	6 650
19 - Corrèze	226	35 802	158	26 433	35 196
23 - Creuse	334	54 456	163	43 440	54 476
24 - Dordogne	211	32 754	155	25 509	30 022
33 - Gironde	62	12 805	207	7 803	12 392
40 - Landes	23	2 676	116	1 825	2 552
47 - Lot-et-Garonne	74	10 542	142	7 431	9 859
79 - Deux-Sèvres	598	159 013	266	154 054	165 438
86 - Vienne	472	157 164	333	136 218	161 600
87 - Haute-Vienne	781	211 638	271	168 091	214 473
Nouvelle-Aquitaine hors Pyrénées-Atlantiques	2 991	730 634	244	613 025	739 714

Principales aides PAC perçues par les bénéficiaires de l'aide ovine en 2018 (les Pyrénées-Atlantiques sont exclues car l'élevage laitier y est dominant)						
2018	Aide ovine		Aides découplées		ICHN	
	Montant (€)	Nb de bénéficiaires	Montant (€)	Nb de bénéficiaires	Montant (€)	Nb de bénéficiaires
16 - Charente	1 066 825	160	2 989 723	155	1 032 465	112
17 - Charente-Maritime	156 633	44	902 653	44	118 729	21
19 - Corrèze	826 071	222	3 769 844	221	2 856 175	196
23 - Creuse	1 253 175	326	6 794 860	320	3 907 944	277
24 - Dordogne	743 080	205	2 737 746	200	855 079	146
33 - Gironde	193 017	58	819 393	54	131 854	18
40 - Landes	57 681	22	202 094	19	27 273	4
47 - Lot-et-Garonne	238 312	72	1 092 522	69	247 473	41
79 - Deux-Sèvres	3 737 497	592	11 412 864	579	2 813 064	312
86 - Vienne	3 648 070	469	12 915 730	464	3 440 909	367
87 - Haute-Vienne	4 873 901	764	15 160 105	758	6 102 566	611
Nouvelle-Aquitaine hors Pyrénées-Atlantiques	16 794 263	2 934	58 797 534	2 883	21 533 531	2 105

Source : traitement Sriset d'après extractions Isis - dossiers traités et paiements versés au 05/05/2019, chiffres provisoires

6- Les résultats économiques des élevages

Le réseau d'information comptable agricole (RICA) comporte en 2017 dans son échantillon 43 exploitations spécialisées en ovins viande en Nouvelle-Aquitaine. Elles élèvent en moyenne 369 brebis-mères, sur 76 ha, contre 434 brebis-mères sur 127 ha dans le reste de la France.

De par une taille plus réduite, les élevages régionaux ont, depuis 2016, une valeur de production inférieure à la moyenne nationale. Les charges d'approvisionnements sont également inférieures, mais dans une moindre proportion. Les achats d'aliments par UGB ovine sont légèrement supérieurs à la moyenne nationale. Ils s'élèvent à 15 000 € en moyenne par élevage néo-aquitain en 2017.

En Nouvelle-Aquitaine comme au niveau national, la valeur de la production de l'exercice ne couvre pas les consommations intermédiaires en 2017, et la valeur ajoutée est donc négative. Les subventions sont donc tout à fait déterminantes pour la viabilité des élevages. Leurs surfaces et leurs cheptels étant inférieurs, les élevages de la région touchent en moyenne moins de subventions que les autres, ce qui impacte sur les résultats. Les aides découplées représentent 43 % des subventions d'exploitation perçues par les éleveurs d'ovins viande de la région en 2017, devant l'aide ovine et l'ICHN, chacune pesant 23 % des subventions. La sortie programmée du zonage ICHN pour certains éleveurs, notamment dans les Deux-Sèvres, impactera donc significativement leurs résultats. Les MAEC sont plus mobilisées dans la région qu'au niveau national : 43 % des exploitations sont engagées en 2017 contre 26 % dans les autres régions. Mais cela est loin de compenser le niveau inférieur des autres subventions.

La différence de subventions perçues se répercute jusqu'au résultat : le résultat courant avant impôt (RCAI) moyen par unité de travail non salarié (Utans) est nettement moins élevé en Nouvelle-Aquitaine que pour les autres éleveurs ovins viande en 2016 et 2017.

Une fois déduites les charges financières et la dotation aux amortissements, il s'établit en moyenne à 11 200 € en Nouvelle-Aquitaine en 2017, contre 18 300 € dans le reste de la France. Ce RCAI est calculé avant déduction des cotisations sociales exploitant.

La taille réduite de l'échantillon et son renouvellement important rendent fragile l'analyse de l'évolution des résultats. Il convient de signaler que les performances économiques diffèrent sensiblement selon les systèmes d'élevage.

Principaux agrégats comptables 2017		
Moyenne par exploitation moyenne ou grande spécialisée en ovins viande (€)	Nouvelle-Aquitaine	Reste France métro.
Produit brut =	91 200	121 300
Production de l'exercice	45 400	52 405
+ autres produits	45 800	68 895
Production de l'exercice	45 400	52 405
- Charges approvisionnement	28 124	29 961
- Autres charges	21 479	28 924
= Valeur ajoutée	-4 203	-6 480
+ Subventions	41 663	60 188
dont aides couplées ovines	9 590	11 580
+ Indemnités assurances	542	861
- Fermages et loyers	4 439	5 299
- Impôts et taxes	952	939
- Charges de personnel	1 580	1 495
=Excédent brut d'exploitation (EBE)	31 033	46 837
- Dotations aux amortissements	15 532	21 353
≈ Résultat d'exploitation	15 509	25 598
- Charges financières	2 287	1 685
+ Produits financiers	101	165
=Résultat courant avant impôt (RCAI)	13 324	24 078
RCAI par Utans	11 211	18 299

Dans le RICA, le RCAI est calculé avant déduction des cotisations sociales du ou des exploitant(s)

Source : Agreste RICA

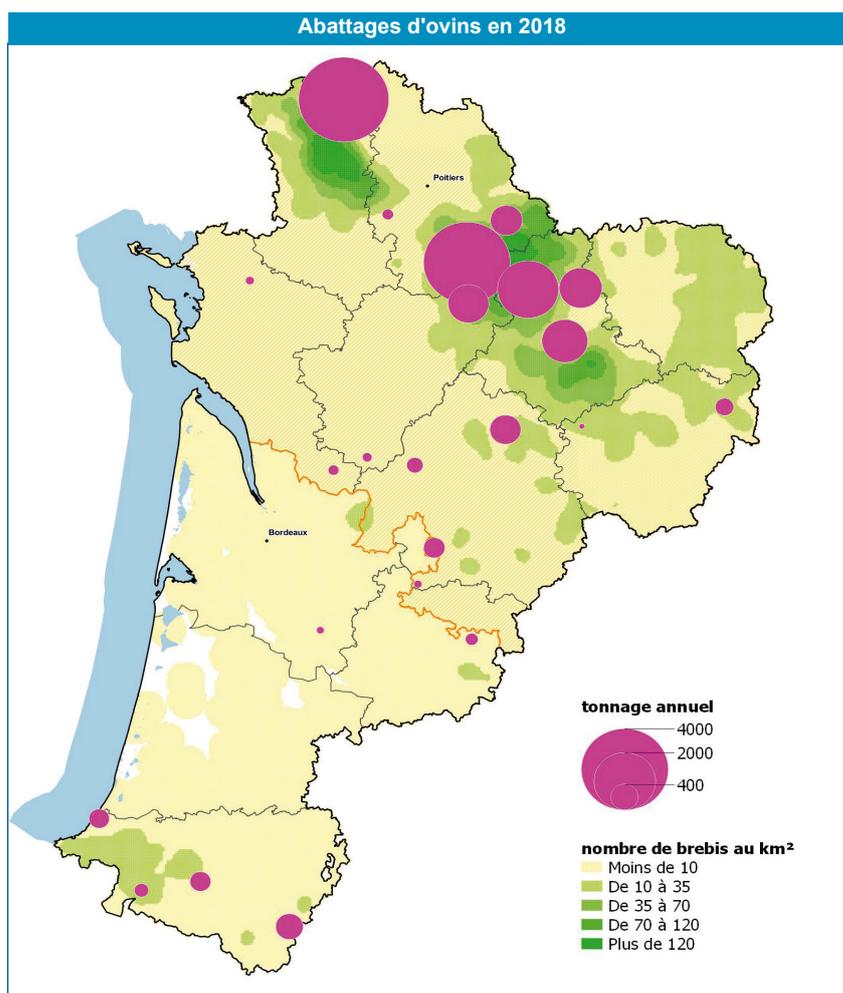
Charges d'aliments dans les exploitations spécialisées en ovins viande en 2017		
Moyenne par exploitation moyenne ou grande spécialisée en ovins viande, en 2017 (€)	Nouvelle-Aquitaine	Reste France métro
SAU en ha	76	127
Effectif moyen de brebis nourrices	369	434
Unités de travail non salarié (Utans)	1,2	1,3
Effectif moyen de brebis nourrices par Utans	310	330
UGB ovines	84	99
Charges aliments concentrés pour ovins	12 711	14 184
Charges aliments grossiers pour ovins	2 104	1 442
Frais aliments achetés / UGB ovine	151	144

Source : Agreste RICA

7- Les abattages

Sur les 35 abattoirs que compte la région en 2018, 23 ont travaillé les ovins en 2018. Les plus forts tonnages (en total d'ovins abattus) sont réalisés au Vigeant (86) et à Thouars (79), où les abattoirs sont spécialisés en viande ovine et caprine. Suivent ceux de Bellac (87), Lusignan (86), et Bessines-sur-Gartempe (87), qui sont également équipés de chaînes d'abattage de bovins. Les abattoirs à plus fort tonnage sont implantés dans les territoires traditionnellement producteurs d'agneaux, dans le nord de la région.

En 2018, 1,2 million d'ovins ont été abattus dans la région, pour 24 millions de tonnes. Les agneaux y représentent 76 % du nombre de têtes et 68 % du tonnage total de la région.



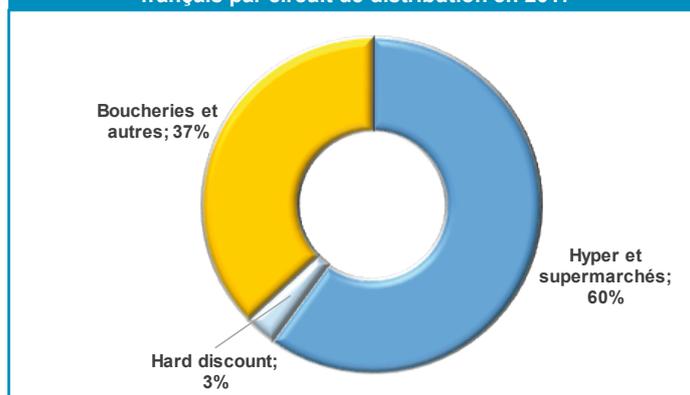
Sources : Ministère de l'agriculture - enquête mensuelle auprès des abattoirs ; densité de brebis : Agreste RA2010

8 - La consommation française de viande ovine

La consommation française de viande ovine est faible et orientée à la baisse. En 2017, moins de la moitié des ménages français en ont acheté pour leur consommation à domicile (source : panel Kantar). Le volume consommé a diminué de 25 % en dix ans. Il représente en moyenne 2,4 kg équivalent carcasse par habitant en 2017.

La viande ovine est relativement chère, plutôt consommée par les ménages âgés et lors d'événements festifs. 60 % des achats sont effectués en grandes surfaces.

Répartition des volumes de viande ovine achetée par les ménages français par circuit de distribution en 2017



Source : Panel Kantar

9- Marché international de la viande ovine

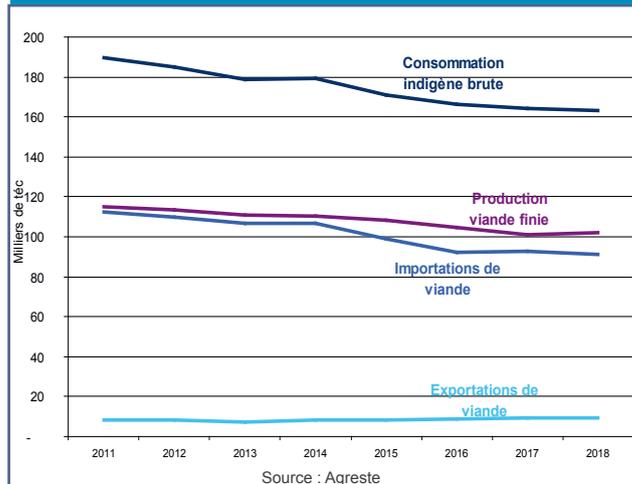
En 2018, la France conserve sa position de **troisième pays producteur de viande ovine de l'Union européenne** derrière le Royaume-Uni et l'Espagne, avec 81 000 téc (tonnes équivalent carcasse) et respectivement 289 et 119 milliers de tec pour les deux premiers.

Le pays reste un importateur important, il importe presque autant qu'il produit. Ainsi, 87 400 tec ont été importées en 2018, principalement depuis le Royaume-Uni (41 %), l'Irlande (19 %) et la Nouvelle-Zélande (16 %). Les importations sont en sensible diminution depuis 2014, en lien avec la baisse de la consommation nationale. Avec un volume dix fois inférieur, les exportations sont en revanche plus stables et atteignent un volume de 8 800 tec, principalement vers l'Italie (40 %); la Belgique (13 %) le Royaume-Uni (11 %).

Si l'on considère le cheptel de brebis nourrices dans l'Union Européenne, la France avec 3,7 millions de têtes est en troisième position derrière le Royaume-Uni (14 millions), l'Espagne (9), et devant l'Irlande (2,6) et le Portugal (1,3).

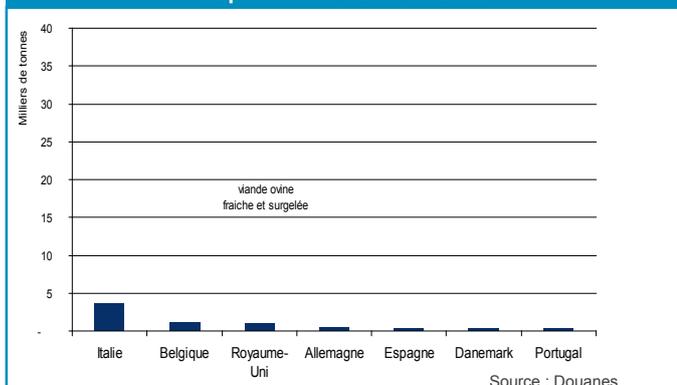
Source : Eurostat

Production, consommation et importations françaises de viande ovine



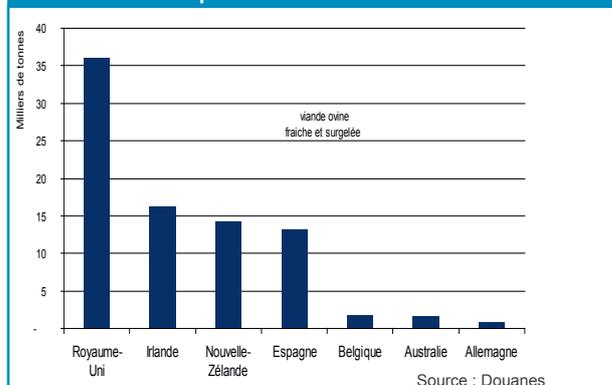
Source : Agreste

Principales destinations de la viande ovine exportée en France en 2018



Source : Douanes

Principales provenances de la viande ovine importée en France en 2016



Source : Douanes

7- Principales OP présentes en Nouvelle-Aquitaine

- **AEDS** Association des Éleveurs des Deux-Sèvres, Parthenay (79)
- **ADOV** Association pour le Développement Ovin de la Vienne, Montmorillon (86)
- **Agnel** (union des sections ovines d'UNIVIA et Expalliances), Thiviers (24)
- **AOBB** Alliance Ovine Basquo-Béarnaise, Oloron-Sainte-Marie (64)
- **Axuria**, Mauleao (64)
- **CAOSO** Coopérative Agricole Ovine du Sud-Ouest, Idox-Mendy (64)
- **CAVAC-VSO** Vendée Sèvres Ovins, siège social à La Roche-sur-Yon (85)
- **CAVEB**, à Chatillon sur Thouet (79)
- **ECOVI** Éleveurs Centre Ouest OVIns (union de Bellac ovins et des sections ovines de CEPV-Altitude et de CORALI), Peyrat de Bellac (87)
- **GEG** Groupement des Éleveurs Girondins, Gironde-sur-Dropt (33)
- **Limovin**, Limoges (87)
- **Lur berri**, Aïcirits-Camou-Suhast (64)
- **OBL** Ovins Berry Limousin (union des sections ovines de CELMAR et CCBE), Saint-Benoit-du-Sault (36)
- **Opalim**, association d'éleveurs de Haute-Vienne, Creuse, Charente et Charente-Maritime, Panazol (87)
- **Ter'élevage** union de coopératives, Viennay (79)

8- Interprofession et instituts techniques

- ARONA** Association régionale Ovine Nouvelle-Aquitaine. Elle est le COREFI ovins viande et lait
- CREO** Centre de Recherches et d'Expérimentation Ovines, à Coulaures (24), ferme expérimentale qui travaille à pallier aux préoccupations de la filière en associant zootechnie et rentabilité et en développant les pratiques agro-écologiques au sein des exploitations.
- Organismes de sélection** basés en Nouvelle-Aquitaine : **GEODE** à Montmorillon (86). et antenne limousine de **ROM Sélection** à Meymac (19).
- INSEM OVIN** centre d'insémination et de testage, Verneuil sur Vienne (87)
- Institut de l'élevage**, avec en particulier le **CIIRPO** Centre Interrégional d'Information et de Recherche en Production Ovine; Saint-Priest-Ligoure (87), dont le rôle est de diffuser des connaissances techniques et mettre en œuvre des actions de recherche. Les expérimentations sont réalisées sur la ferme du Mourier (87) et dans les fermes des lycées.
- Interbev Ovin** (comité régional) www.inn-ovin.fr, le site des partenaires de la filière
- APOSNO** association pour l'organisation du salon national ovin **TechOvin**, Bellac (87)



MINISTÈRE
DEL'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Agreste

©AGRESTE
2019

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1

Cette fiche est disponible sur le site internet de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine :
www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr

Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49

Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr